

18° Nombre de succursales ou autres établissements (Chacun de ces établissements sis en territoire Français fait l'objet d'une déclaration sur modèle A 2 ou A 4 suivant le cas).	Dans le ressort du Tribunal	
	Dans le ressort d'autres Tribunaux	
	Hors du territoire Français	

19° autorisations accordées — déclarations effectuées, etc..., dates et lieux

Pour le commerçant et le Fondé de pouvoir indiquer, le cas échéant, le mode et la date d'acquisition de la nationalité française

Pour les étrangers : carte de commerçant étranger Préfecture de
N°
Date de délivrance _____ Date d'expiration

Les énonciations, à l'appui desquelles aucune pièce justificative n'est exigée, peuvent faire l'objet de vérifications.	Le soussigné (1) mandataire de demande l'immatriculation au Registre du Commerce du Commerçant ci-dessus désigné.
	Fait en double exemplaire et certifié exact. Date _____ Signature, _____

(1) Nom, prénoms, domicile. S'il s'agit d'une femme mariée ou veuve, mentionner dans l'ordre le nom du mari, le nom de jeune fille et exclusivement les prénoms de l'intéressée.

Cadre réservé
au Greffier

PIÈCES JUSTIFICATIVES
(Numéros des pièces fournies)

OBSERVATIONS DU GREFFIER

La conformité des déclarations ci-dessus avec les pièces justificatives produites en application des règlements a été vérifiée par le Greffier soussigné qui a procédé en conséquence à l'inscription demandée.

A Nouméa, le

Certifié, le Greffier,

Cadre réservé au
Registre National du Commerce

CERFA 10.0028

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NOUMEA

38 01

IMMATRICULATION
COMMERÇANTS
Personnes Physiques

Modèle A 1

REGISTRE DU COMMERCE

(CADRE RÉSERVÉ AU GREFFIER)

DEMANDE D'IMMATRICULATION

Déposée le

N° d'arrivée

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

La présente demande doit être rédigée en double exemplaire de façon très lisible, dactylographiée et signée par le requérant ou par son mandataire muni d'un pouvoir spécial qui est conservé par le Greffier.

Toute déclaration qui ne sera pas correctement et lisiblement remplie ou qui ne sera pas accompagnée des pièces justificatives réglementaires sera refusée par le Greffier.

N° de la rubrique

- 1° Femme mariée ou veuve : mentionner dans l'ordre le nom du mari, le nom de jeune fille et exclusivement les prénoms de l'intéressée.
- 3° Préciser s'il s'agit de fabrication, commerce (gros ou détail), prestation de services et la nature de l'activité en évitant les énumérations de produits.
- 5° et 15° Indiquer le département et pour les villes qui en comportent, l'arrondissement.
- 14° Mentionner : célibataire, marié, veuf ou divorcé. Si le commerçant est marié, indiquer la date et le lieu du mariage, le régime matrimonial adopté, ainsi que les clauses opposables aux tiers restrictives de la libre disposition des biens des époux, ou l'absence de telles clauses; en cas de demande formée sur le fondement des articles 1426 ou 1429 du Code civil, ou en cas de demande en séparation de biens ou en liquidation anticipée des acquêts, indiquer la date et la nature de cette demande; en cas de décision définitive rendue dans l'une ou l'autre des hypothèses précédentes, dans celles prévues par les articles 220-1 ou 1397 du Code civil et, en cas d'annulation de mariage, indiquer la date de cette décision et son objet. En cas d'accord exprès du mari à l'exercice d'un commerce par sa femme, donné en application des dispositions de l'article 1420 du Code civil, mention au Registre du Commerce doit être faite au moyen d'une déclaration sur modèle A 3 souscrite par le mari. Si le commerçant est veuf, indiquer la date du décès du conjoint. En cas de divorce ou de séparation de corps, indiquer la date de la décision et la juridiction qui l'a rendue.
- 17° Exploitation personnelle : Mentionner, s'il y a lieu, les nom et numéro de R. C. des autres exploitants ou des co-indivisaires.
- 18° Si le commerçant exploite un ou plusieurs établissements secondaires dans le ressort du tribunal où est situé l'établissement principal, il devra souscrire, pour chaque établissement secondaire, dans les quinze jours de l'ouverture, une déclaration complémentaire sur modèle A 4.

NOTA

Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce, est puni d'une amende de 500 F à 20.000 F, et d'un emprisonnement de dix jours à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement. (Article 2 - alinéa 1^{er} de l'Ordonnance du 27 décembre 1958)

NOM :

PRÉNOM :

N° d'immatriculation : R.C.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

en date du

N° du Registre du Commerce	R.C.
1° NOM (en capitales) et éventuellement, pseudonyme. PRÉNOMS (dans l'ordre de l'acte de naissance).	
2° Nationalité	
3° Activité effectivement exercée (indiquée sommairement)	
4° mentionner s'il y a lieu { " Sous l'enseigne de " " nom commercial "	
5° Adresse du principal établissement	
6° Fondé de pouvoir ayant procuration générale. (Nom, prénoms, domicile personnel, date et lieu de naissance nationalité).	Fondé de pouvoir :
7° Origine du fonds (Rayer les mentions inutiles.)	Création d'établissement Fonds précédemment exploité par l'époux Fonds donné, ou légué, ou hérité, ou reçu en location-gérance Fonds acquis par { achat, cession, licitation au prix stipulé de partage au montant évalué à
8° Date du commencement de l'exploitation	à dater du
9° le cas échéant mentionner "Premier avis publié au B.O.D.A.C. du"	
10° Ancien propriétaire ou proprié- taire actuel du fonds pris en gérance. } Nom et prénoms N° R.C.	Précédent propriétaire - précédent exploitant : R.C. (Rayer les mots inutiles.) Date de radiation ou modification
11° Titre et date du journal d'annonces légales.	Première insertion
12° Election de domicile pour les	Oppositions :

13° Date et lieu de naissance	
14° Situation matrimoniale	
15° Domicile personnel	
16° Dernier établissement précédemment exploité adresse, activité, tribunal, numéro au R.C.	
17° Mode d'exploitation du fonds (Rayer les mentions inutiles.) indiquer le cas échéant : Nom, prénoms, domicile, nationalité, n° R.C. du locataire-gérant ou du propriétaire du fonds	Exploitation personnelle Fonds donné en location-gérance par le propriétaire à M Fonds reçu en location-gérance de du au

Cadre réservé
au Greffier

Mentions complémentaires - OBSERVATIONS